

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

RECHERCHE APPLIQUÉE  
ET INNOVATION EN  
AGRICULTURE



PROGRAMME 776

---

**RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE**

MINISTRE CONCERNÉ : JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Valérie Baduel

*Directrice générale de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle une transformation agroécologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs, impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture, vise à accompagner la conception des systèmes agricoles vers l'agro-écologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Le nouveau PNDAR inscrit sur la période 2022-2027 le financement d'actions structurantes qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique. Dans les années à venir, les ITA vont connaître de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui vont rendre nécessaire le fait de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein du réseau des ITA, dans une approche collective.

Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel.

Un point d'attention particulier est porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Le programme 776 permet un effet levier pour décrocher des financements européens. Les ITA sont ainsi fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri).

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets (AAP) lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluri-annuels à partir de 2022. Ces AAP sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés devront répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR en priorité à une échelle nationale. L'évaluation des projets sera réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère en charge de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;

- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les AAP seront complétés par un dispositif d'actions d'accompagnement et de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés.

Des actions transversales à l'ensemble de la mission DAR seront mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</b>
INDICATEUR 1.1	Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen
INDICATEUR 1.2	Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques
INDICATEUR 1.3	Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

**1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

Ces indicateurs sont en cohérence avec les actions 3.4 et 4.5 et du Plan de transformation ministériel :

- Mobiliser le budget européen de la recherche (Horizon Europe) sur les sujets agricoles, alimentaires, forestiers et de la bioéconomie ;
- Resserer les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du transfert agricole - INRAE, ACTA et APCA- pour renforcer leur impact.

### INDICATEUR

**1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	Non connu	Non connu	29	30	30	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	Non connu	Non connu	3,3	3,3	3,5	4

#### Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ces indicateurs reflètent la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre Horizon Europe, et à ainsi inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne.

## Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'année 2021 constitue une année charnière de la programmation européenne de la recherche. Le réseau ACTA-ITA a anticipé ce changement de programmation européenne en renforçant ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de croissance en particulier du volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles. L'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs est maintenu pour 2022 et 2023.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	Non connu	Non connu	11 000	11 000	12 000	13 000

#### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue.

### INDICATEUR

#### 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	Non connu	60 000	60 000	70 000	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	Non connu	6 000 000	8 000 000	9 000 000	10 000 000

#### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA,

Le sous-indicateur 2 correspond à la somme du nombre annuel de visites sur les sites internet animés par les ITA et le nombre de visites sur les webinaires et chaînes vidéos

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. Le réseau ACTA-ITA s'est rapidement adapté à la situation de crise sanitaire en

développant une offre de formation en distanciel et de contenus web, ce qui permet d'anticiper une croissance plus rapide que prévue de cet indicateur.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	<b>65 020 000</b>	0
02 – Fonction support	500 000	0	<b>500 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	<b>65 020 000</b>	0
02 – Fonction support	500 000	0	<b>500 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	<b>65 634 600</b>	0
02 – Fonction support	300 000	0	<b>300 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>3 350 000</b>	<b>62 584 600</b>	<b>65 934 600</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	<b>65 634 600</b>	0
02 – Fonction support	300 000	0	<b>300 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>3 350 000</b>	<b>62 584 600</b>	<b>65 934 600</b>	<b>0</b>

## Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 350 000	500 000	0	3 350 000	500 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	500 000	0	300 000	500 000	0
Subventions pour charges de service public	3 050 000	0	0	3 050 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	62 584 600	65 020 000	0	62 584 600	65 020 000	0
Transferts aux autres collectivités	62 584 600	65 020 000	0	62 584 600	65 020 000	0
<b>Total</b>	<b>65 934 600</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 934 600</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	65 020 000	0	65 020 000	65 020 000
02 – Fonction support	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
54 604 195	0	69 546 929	121 960 692	56 951 026

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
56 951 026	13 648 389 0	12 931 673	8 608 407	21 762 557
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
65 520 000 0	51 871 611 0	9 539 244	0	4 109 145
<b>Totaux</b>	<b>65 520 000</b>	<b>22 470 917</b>	<b>8 608 407</b>	<b>25 871 702</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
79,17 %	14,56 %	0,00 %	6,27 %

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 99,2 %****01 – Recherche appliquée et innovation**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	65 020 000	<b>65 020 000</b>	0
Crédits de paiement	0	65 020 000	<b>65 020 000</b>	0

**Programmes pluriannuels de développement agricole et rural**

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'ACTA, en application des articles D. 823-1 à 3 du code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 08 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agroécologiques (dont AB et HVE) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants:

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agroécologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

Des actions en accompagnement aux programmes pluriannuels et annuels des instituts techniques agricole peuvent également être mises en œuvre, de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés.

L'ensemble de ces actions sont développées en mode projet et sont soumises à l'accord préalable du ministère chargé de l'agriculture, qui s'assure de leur adéquation aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA et de la pertinence des impacts visés. Les réalisations font l'objet d'un suivi annuel par la direction générale de l'enseignement et de la recherche dans le cadre d'un dialogue régulier avec chaque institut, le conseil d'orientation scientifique et technique de l'ACTA et enfin par l'analyse systématique du rapport annuel de réalisation présenté pour paiement du solde.

**Appels à projets**

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et de sélectionner des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets:

- AAP « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire, qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole, de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- AAP « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- AAP « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet AAP vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets qui évaluent la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et fait l'objet en général d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		
Subventions pour charges de service public		
Dépenses d'intervention	65 020 000	65 020 000
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	65 020 000
<b>Total</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 020 000</b>

Les crédits dédiés à l'action 1 "Recherche appliquée et innovation" s'élèvent à 65 020 000 € et se répartissent sur les actions suivantes:

Financement des programmes de développement agricoles et rural à hauteur de 47 216 000 €, dont:

- 46 409 222 € pour les programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux thématiques et enjeux prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- 806 778 € pour des actions d'accompagnement ou projets commissionnés portant sur la mise en oeuvre de l'animation transversale du PNDAR, des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence.

Financement des appels à projets nationaux à hauteur de 17 804 000 €.

## ACTION 0,8 %

### 02 – Fonction support

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	<b>500 000</b>	0
Crédits de paiement	0	500 000	<b>500 000</b>	0

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le CGAAER ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

L'augmentation des crédits de la fonction support permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	500 000	500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transferts	50 000	50 000	0	0
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>4 937 000</b>	<b>4 937 000</b>
Subventions pour charges de service public	3 000 000	3 000 000	0	0
Transferts	3 000 000	3 000 000	4 937 000	4 937 000
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>17 804 000</b>	<b>17 804 000</b>
Transferts	10 000 000	10 000 000	17 804 000	17 804 000
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000	0	0
Transferts	450 000	450 000	0	0
<b>Total</b>	<b>16 550 000</b>	<b>16 550 000</b>	<b>22 741 000</b>	<b>22 741 000</b>
Total des subventions pour charges de service public	3 050 000	3 050 000	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	13 500 000	13 500 000	22 741 000	22 741 000

L'ACTA est bénéficiaire de crédits du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- d'actions d'accompagnement ou de projets commissionnés portant sur la mise en oeuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou de situations d'urgence.

Dans le nouveau PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer sera chargé de la mise en oeuvre des trois nouveaux appels à projets (AAP) :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- Déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Le montant 2022 transféré à l'opérateur sera donc plus élevé que les années précédentes.

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022									
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs					
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
<b>Total</b>														

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2022</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP</b>	